

Conseil communal de Lausanne

**Autorisations d'achats pour l'exercice 2021**

**Rapport sur le préavis N° 2020/42**

La Commission des finances a examiné le préavis N° 2020/42 lors de sa séance du 5 novembre 2020.

Par ce préavis, la Municipalité sollicite des autorisations d'achats pour 2021, d'un montant total de CHF 8'856'000, contre CHF 8'665'800 pour 2020 soit une augmentation de CHF 190'200.

Du montant total de CHF 8'856'000, CHF 1'451'000 concernent le renouvellement du matériel informatique, soit 16.4 %. Ce montant est en baisse de CHF 68'000 par rapport au montant demandé l'année dernière.

**Autorisations d'achats pour les véhicules, machines et matériels**

Direction	Budget 2021	Part du total	Achat de remplacement	Nouvelles acquisitions	Budget 2020	Ecart B20-B21 en %
<b>Total</b>	<b>7'405'000</b>	<b>100%</b>	<b>5'743'300</b>	<b>1'661'700</b>	<b>7'146'800</b>	<b>4%</b>
CD	-	0%	-	-	-	-
SE	1'560'600	21%	965'600	595'000	1'263'100	24%
SCS	73'000	1%	73'000	-	38'000	92%
LEA	1'338'000	18%	1'188'000	150'000	1'129'000	19%
EJQ	110'000	1%	66'000	44'000	37'200	196%
FIM	4'198'000	57%	3'325'300	872'700	3'812'500	10%
SIL	125'400	2%	125'400	-	867'000	-86%

Il est à relever que les dépenses effectives concernant ces achats figureront en augmentation des investissements au bilan. Les amortissements seront eux portés dans les comptes de fonctionnement respectifs.

Les montants non utilisés à la fin de l'exercice comptable ne sont pas reportés l'année suivante.

Le préavis donne un détail exhaustif de ces demandes d'achats. Nous ne relevons aucun point particulier.

**Autorisations d'achats pour le matériel et les logiciels informatiques**

Le préavis 2020/42 demande des autorisations d'achat pour un montant de CHF 1'451'000, soit un montant inférieur de CHF 68'000 à celui prévu dans le budget 2020. Le détail des achats est répertorié dans un tableau récapitulatif annexé au préavis. Comme le préavis le mentionne, l'évolution des technologies étant très rapide, les prix peuvent évoluer durant l'année 2021.

A l'issue des discussions, la Commission des finances accepte les conclusions du préavis 2020/42 par 13 oui (unanimité) et propose au Conseil d'en faire de même.

Vincent Brayer, rapporteur

Lausanne, le 5 novembre 2020